

# COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

POLICIERS • AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE • CONSTABLES SPÉCIAUX  
CONTRÔLEURS ROUTIERS • ENQUÊTEURS DE L'UPAC



## Plan d'action de développement durable 2017-2020

Québec 

Le plan d'action de développement durable 2017-2020  
a été rédigé par le Comité de déontologie policière  
et est accessible sur son site Internet à l'adresse suivante :  
<http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca>

## Mot du président

Avec l'adoption, en avril 2006, de la Loi sur le développement durable (RLRQ., chapitre D-8.1.1), et la mise en œuvre, en janvier 2008, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, un important projet de société était mis de l'avant afin d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures.

En 2009, le Comité de déontologie policière rendait public son premier plan d'action et amorçait alors, grâce à la participation de son personnel et de ses membres, un virage vers une culture de développement durable au sein de son organisation. En 2013, il adoptait un nouveau plan, dans la continuité du précédent, afin notamment de contribuer à l'engagement du gouvernement du Québec visant à faire de la culture une composante majeure du développement durable.

C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui le troisième plan d'action du Comité, lequel s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Avec celui-ci, le Comité réitère sa volonté de poursuivre sa contribution à la réalisation des objectifs que s'est donnés le gouvernement et à intégrer, dans ses décisions et dans ses actions, les principes de développement durable et ce, dans le respect de sa mission.

Le président

(original signé)

Jean Provencher

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COMITÉ

Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif dont la mission est d'assurer la protection des citoyens dans leurs rapports avec les policiers, les constables spéciaux, les contrôleurs routiers, les agents de protection de la faune et les enquêteurs de l'Unité permanente anticorruption. Il offre aux citoyens la possibilité de faire valoir leurs droits et aux policiers et autres agents de la paix de faire entendre leur défense, et ce, devant une instance accessible, indépendante, impartiale et spécialisée en matière de déontologie policière.

À l'instar des ministères et des autres organismes de l'administration publique québécoise, le Comité est assujéti à l'application de la Loi sur le développement durable qui stipule que ces derniers doivent :

- ✓ Prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable.
- ✓ Identifier les activités qui seront mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Cette stratégie de développement durable adoptée par le gouvernement aborde les enjeux fondamentaux du développement durable au moyen de 8 orientations et 27 objectifs. Compte tenu de la mission et des compétences qui lui sont dévolues par la Loi sur la police (RLRQ, c. P.13.1), le Comité a retenu l'orientation « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique » et les activités incontournables qui en découlent. À cet égard, il s'engage à mettre en place des activités qui permettront de participer pleinement à l'atteinte de 3 objectifs gouvernementaux, soit de renforcer les pratiques de gestion écoresponsable, de renforcer la prise en compte des principes de développement durable et, enfin, de renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. De plus, le Comité poursuivra, bien évidemment, les efforts déjà entrepris depuis 2009 et axés principalement sur la sensibilisation de son personnel et de ses membres ainsi que l'adoption de pratiques écoresponsables dans ses activités quotidiennes.

Par ailleurs, le Comité continuera de rendre compte des résultats de ses actions en développement durable dans son rapport annuel de gestion.

# LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici en bref le Plan d'action de développement durable 2017-2020 du Comité.



## Orientation gouvernementale 1

**Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique**

### Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.

### Action 1 (activité incontournable 1)

Implanter un outil pour mesurer les gaz à effet de serre produits par les déplacements professionnels

Indicateurs	Cible
Date de l'implantation de l'outil	30 juin 2017
Quantité de gaz à effet de serre produite annuellement par les déplacements	Bilan annuel réalisé



## Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

### Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

#### Action 2 (activité incontournable 2)

Se doter d'une directive relative à la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre des décisions structurantes.

Indicateur	Cible
Proportion des exercices de prise en compte des principes de développement durable par rapport aux décisions structurantes	100 % des décisions structurantes



## Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

### Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

#### Action 3 (activité incontournable 3)

Promouvoir les journées de la culture.

Indicateur	Cible
Diffusion de la programmation au personnel	Annuellement

## Objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable qui n'ont pas été retenus

**La mission et les compétences dévolues au Comité ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants**

<p><b>Orientation 1</b> – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</p>	<p><b>1.3</b> Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales</p> <p><b>1.4</b> Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <p><b>1.6</b> Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</p>
<p><b>Orientation 2</b> – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable</p>	<p><b>2.1</b> Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables</p> <p><b>2.2</b> Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p><b>2.3</b> Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p> <p><b>2.4</b> Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable</p> <p><b>2.5</b> Aider les consommateurs à faire des choix responsables</p>

<p><b>Orientation 3</b> – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité</p>	<p><b>3.1</b> Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité</p> <p><b>3.2</b> Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société</p>
<p><b>Orientation 4</b> – Favoriser l’inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques</p>	<p><b>4.1</b> Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables</p> <p><b>4.2</b> Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale qui contribuent à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p> <p><b>4.3</b> Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p>
<p><b>Orientation 5</b> – Améliorer par la prévention la santé de la population</p>	<p><b>5.1</b> Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie</p> <p><b>5.2</b> Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p>
<p><b>Orientation 6</b> – Assurer l’aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités</p>	<p><b>6.1</b> Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d’aménagement du territoire</p> <p><b>6.2</b> Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p> <p><b>6.3</b> Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</p> <p><b>6.4</b> Renforcer la résilience des collectivités par l’adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</p>



<p><b>Orientation 7</b> – Soutenir la mobilité durable</p>	<p><b>7.1</b> Accroître l’accessibilité aux services, aux lieux d’emploi ainsi qu’aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l’aménagement du territoire et des transports durables</p> <p><b>7.2</b> Appuyer l’électrification des transports et améliorer l’efficacité énergétique de ce secteur pour développer l’économie et réduire les émissions de GES</p>
<p><b>Orientation 8</b> – Favoriser la production et l’utilisation d’énergies renouvelables et l’efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p><b>8.1</b> Améliorer l’efficacité énergétique</p> <p><b>8.2</b> Optimiser la production d’énergies renouvelables au bénéfice de l’ensemble de la société québécoise</p> <p><b>8.3</b> Favoriser l’utilisation d’énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>

Comité  
de déontologie  
policière

Québec 